

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Mars 2016

OBJET : Projet de Rénovation Urbaine "ZUS Centre Nord": 1ère répartition des crédits pour 2016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer au Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine, dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain « ZUS Centre Nord » au titre de 2016, conformément au tableau annexé au rapport, une subvention d'équipement d'un montant total de 916 554 € réparti comme suit :

- 32 150 € pour l'aménagement des voies publiques du pôle Hoche Caire, sur une dépense subventionnable plafonnée à 393 000 € HT,
- 250 836 € pour l'agrandissement de la Maison pour Tous Kléber, sur une dépense subventionnable plafonnée à 1 672 241 € HT,
- 633 568 € pour l'opération Mail Velten/traverse Tancredé Martel, l'ouverture sur le quartier des caves à Jazz- cité de la musique et la restructuration du centre social et du centre d'animation de quartier Velten, sur une dépense subventionnable plafonnée à 6 316 838 € HT.

Ces actions seront engagées sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n° 2010-102390 dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

